

220e PROMOTION

Action sociale sacrifiée, stagiaires méprisés !



Les surveillant(e)s stagiaires de la 220e promotion sont sur le point d'arriver dans notre région. Comme leurs prédécesseurs, ils vont devoir faire face à une gestion indigne et inégalitaire de leur accueil en établissement. Le Secrétaire Général de la DISP Marseille – en bon gardien des finances publiques – refuse catégoriquement de financer les logements provisoires des nouveaux surveillant(e)s stagiaires. Sa posture legaliste serait presque admirable... si elle n'était pas sans issue !

Au final, ce sont encore les dispositifs de l'action sociale qui sont mis à contribution, pour compenser une problématique qui relève clairement des responsabilités de l'administration.

C'est une rustine de plus sur la chambre à air...

Un comble, le budget de l'action sociale, prévu pour venir en aide aux agents en difficulté (actifs et retraités), est **détourné** pour ne pas dire « pillé » pour couvrir les carences de notre administration ! Tout cela avec la bénédiction silencieuse des directions locales, de la DISP de Marseille et de la DAP, qui voient d'un très bon œil que d'autres se chargent de résoudre leurs difficultés d'accueil.

Mais ce tour de passe-passe budgétaire ne trompe personne. Dans d'autres directions interrégionales, cette situation n'existe tout simplement pas. Les logements provisoires sont prévus et financés sans contrepartie.

Cherchez l'erreur !!

La DISP Marseille se la joue cavalier seul sur le dos de l'action sociale et des surveillant(e)s stagiaires primo affectés. L'UFAP UNSa Justice PACA CORSE le réaffirme sans détour et sans langue de bois : il est inacceptable de financer ces logements provisoires par les crédits de l'action sociale, qu'ils soient ministériels ou interministériels.

Il est tout aussi inadmissible de laisser aux surveillant(e)s stagiaires à peine quelques jours entre le choix d'affectation et la prise de fonction.

Quelle considération pour les agents ? Il est temps d'assumer !

L'administration doit arrêter de se défaire et doit prendre ses responsabilités en actant une décision budgétaire claire, cohérente et équitable, comme cela se fait déjà ailleurs. Assez des demi-mesures et des arbitrages opaques, les agents méritent une réponse juste et uniforme sur tout le territoire.

L'UFAP UNSa Justice PACA CORSE exige :

- La mise en place d'un financement pérenne, assumé par l'administration, pour la prise en charge des logements provisoires des surveillant(e)s stagiaires.
- Des plannings de formation construits en intégrant un délai raisonnable en fin de parcours, afin de garantir à chaque surveillant(e) stagiaire une prise de fonction digne, préparée et dans des conditions décentes.
- Les crédits de l'action sociale, ministériels comme interministériels, ne doivent en aucun cas servir à pallier les insuffisances budgétaires de l'administration.

Marseille, le 27 mai 2025

**Les Secrétaires Généraux
UFAP UNSa Justice Paca Corse**

